

La liberté à l'université

Il est tout de même surprenant et extravagant de débattre de cette question en 2021. Socrate, Voltaire seraient stupéfaits. Oui, le recteur a raison de se saisir du sujet, il doit le faire avec hardiesse et le vœu de la protéger sans accommodements pusillanimes, si populaires de nos jours pour dissoudre le caractère historique de notre société. L'université est un lieu où la liberté de penser, de s'exprimer doit être sans contrainte aucune. Cette liberté doit être même une obligation, une exigence. Doit-on rappeler que le professeur d'université est aussi un créateur par sa fonction de chercheur ? Il fouille, creuse toujours dans l'inconnu, et peut être, même malgré lui, une pépite surgirait de son inlassable travail. Devra-t-il cacher son résultat parce que ce dernier contredit la doxa et le viral politiquement correct ?

Ce qui paraît troublant et ambigu c'est la formation du comité sur la liberté exclusivement par notre recteur et la mise hors-jeu de l'Assemblée universitaire. Un regard de l'AU sur la formation de ce comité aurait renforcé son travail et son jugement. La contribution de l'AU peut être une source de crédibilité et d'enrichissement aux réflexions du comité.

Le piège à l'université survient par l'insidieuse pénétration d'une croyance absolue, autocratique. Nous connaissons des exemples d'actualité et aujourd'hui présents dans nos institutions. Pouvons-nous laisser menotter la liberté par les diktats de certaines idées répandues : la « décolonisation », la « cancel culture », etc. ? L'effacement des images du passé et autres pensées dévastatrices est à la mode. Combien de scientifiques, professeurs, écrivains, philosophes ont été interdits de prise de parole, assaillis dans la rue, dans leur faculté et même égorgés parce qu'ils voulaient parler et partager un savoir ? Comment expliquer qu'aujourd'hui on doive se

cachez pour simplement survivre? Le comité du recteur doit nous dire, sans fards sémantiques, comment défendre la liberté d'expression face à la tyrannie du politiquement correct.

Le professeur est particulièrement visé par cette question de la libre expression, car dans sa fonction, il est exposé de manière permanente à ce sujet et aux risques qui en découlent.

À l'université, l'offensive est quasi permanente. Il y a les cours pendant lesquels nous sommes confrontés et jugés (anonymement) de manière quasi continue. Un jugement tranché est prononcé si le prof s'aventure dans l'évolution de la sérotonine (authentique) ou se hasarde dans le splendide Chateaubriand (*Génie du christianisme*). Il y a à peine quelques jours l'université McGill soustrayait le roman Goncourt de A. Mailliet parce-que cinq mots heurtaient la sensibilité d'une élève. Les exemples sont innombrables.

Le doute n'est pas permis : les profs s'autocensurent pour éviter le courroux tantôt d'un auditeur tantôt d'un supérieur hiérarchique. On se souvient, il n'y a pas si longtemps, qu'un jeune prof souhaitant présenter sa candidature et ayant défendu une philosophie dite libérale était défavorisé par le corps professoral. Le prof par crainte de contestations va s'autocensurer et taire des sujets qui pourtant sont nécessaires à la capture totale d'un sujet. La connaissance devient ainsi tronquée et incomplète, ce qui conduit à une instruction famélique. C'est aussi le cas du prof qui intervient dans un débat public sur l'invitation du journaliste et qui, le lendemain, peut être crucifié dans les gazettes pour déviation de la pensée officielle. Sans honte ajoutons que le travail du prof est aussi jugé par des comités de pairs qui peuvent être séduits par une idéologie, ce qui est aussi un obstacle à la diffusion d'une nouvelle hypothèse.

Soyons sans indulgence : l'insulte sous prétexte de la liberté d'expression est intolérable. Mais la liberté doit être à tout prix défendue. Elle demeure une richesse qui doit être partagée sans contraintes mais aussi dans un esprit fraternel.

Stéphane Molotchnikoff
Professeur titulaire
Département de sciences biologiques